

le texte. Le consentement unanime des chrétiens qui ont adopté le texte commun est une espèce de sceau qu'il n'est pas permis de rompre. — VI. Toute variante qui heurte de front le sens universellement reçu, doit être rejetée. — VII. Toute variante qui porte avec elle-même des marques de fausseté ou d'altération, ne doit point être admise. Elle doit toujours céder à un texte qui paraît obscur, mais que l'on peut justifier par des preuves non équivoques. — VIII. Toute variante puisée dans un manuscrit ancien peut et doit même souffrir des exceptions. Admettre indifféremment ces sortes de leçons, c'est pécher contre les premiers principes de la critique. — IX. Toute nouvelle leçon, appuyée sur un passage parallèle, peut être fautive, si elle n'a d'autre autorité qu'on et même plusieurs manuscrits, parce qu'elle n'aura d'autre origine que la présomption et l'ignorance du copiste, qui a voulu suppléer à quelque ellipse d'un texte qu'il n'entendait point. — X. Une variante ne sera ni meilleure ni plus vraisemblable, parce qu'elle se trouvera dans le plus grand nombre des manuscrits hébreux, si ces manuscrits ont été tous copiés sur un autre de peu d'autorité. Il faut examiner la qualité du manuscrit, et non le nombre. — XI. Un manuscrit, quoique très-moderne, ne doit point être négligé, parce qu'il a pu être copié sur un très-ancien d'une grande autorité, les Juifs ayant en de tous temps d'excellents manuscrits auxquels ils se sont attachés, par une tradition immémoriale, préférablement à d'autres qui n'avaient point parmi eux une égale autorité. — XII. Tout manuscrit, quoique très-récent, qui est conforme dans ses leçons à un grand nombre d'exemplaires, doit être d'une autorité respectable. — XIII. Plus un manuscrit est antique, plus il mérite la préférence sur un moderne; mais ce même manuscrit, tout antique qu'il sera, pourra contenir beaucoup d'erreurs de copistes. — XIV. Telle variante sera considérée de grand poids par un critique, uniquement parce qu'elle aura été tirée de quelque manuscrit qui porte une date très-ancienne, ou qui est jugé être d'une bonne antiquité: cette raison est cependant insuffisante pour en justifier la leçon. — XV. Un manuscrit sera cru ancien, qui est toutefois assez récent. D'où il suit que les variantes qu'on y trouvera seront estimables, non par la qualité du manuscrit, mais autant qu'elles donneront un sens raisonnable. — XVI. Rien n'est plus difficile que d'apprécier le véritable âge d'un manuscrit hébreu qui ne porte aucune date. Il faudrait un nouveau Montfaucon qui sût connaître les caractères de chaque siècle et de chaque pays, comme ce habile bénédictin l'a fait pour les manuscrits grecs. Il est hors de doute que les Juifs n'ont point été tous uniformes dans leur manière de représenter les caractères du texte hébreu. Les Juifs orientaux donnent à leurs lettres une configuration qui les distingue des caractères qu'emploient les Juifs d'Occident. On fait ordinairement beaucoup de cas d'un manuscrit dont les lettres sont carrées et d'une belle grandeur, sans points comme sans notes masorétiques; mais ces

signes sont très-équivoques. Un copiste habile et adroit donnera à ses caractères une tournure, un air antique, qui tromperont les yeux du critique le plus attentif. Les dates mêmes des manuscrits, quoique vraies en général, peuvent induire en erreur. — XVII. On ne connaît en Europe aucun manuscrit hébreu qui remonte au delà de sept ou huit cents ans; peut-être y en a-t-il de neuf cents. Mais tous les manuscrits existant de nos jours ne sont point assez connus pour prononcer là-dessus d'une manière décisive. Dans les divers pays de l'Orient, où il y a toujours eu des Juifs depuis la ruine de Jérusalem, il ne serait pas impossible de découvrir des manuscrits de la plus haute antiquité. — XVIII. Quelque incertaine que soit la date d'un manuscrit, on en doit beaucoup estimer les leçons lorsqu'elles sont conformes à la pluralité des exemplaires, et qu'elles ont encore pour appui les versions anciennes. — XIX. Le témoignage des anciennes versions ne suffit pas toujours pour donner du poids à une leçon quelconque, si la pluralité des manuscrits lui est contraire: parce que les anciens interprètes se sont copiés quelquefois les uns les autres, et que le plus ancien d'entre eux aura pris cette leçon d'un manuscrit qui n'avait pas assez d'autorité. — XX. Il ne faut jamais multiplier les diversités de leçons sur le témoignage d'une version, quelque ancienne qu'elle soit, sans qu'on ait des preuves certaines que cette version a retenu la véritable leçon, et qu'elle a été faite par un interprète qui avait devant les yeux un exemplaire très-correct, du moins dans l'endroit qui fait l'objet de la variante. Il n'est point extraordinaire, et nous l'avons déjà fait observer, de voir les anciens traducteurs s'éloigner de leur original. Pour s'assurer encore mieux d'une telle variante, ce serait aux manuscrits de ces anciennes versions qu'il faudrait recourir; on y trouve plus d'une fois des leçons différentes de celles que donnent nos polyglottes et qui confirment la leçon reçue. — XXI. Ni les manuscrits, ni les anciennes versions ne suffisent point pour appuyer une version quelconque contre celle qui est reçue, si les lois de la saine critique ne justifient d'ailleurs cette variante. — XXII. Toute leçon qui a des caractères de probabilité, qui présente aussi un sens plus clair, plus suivi, moins exposé aux difficultés, ne doit point être négligée. — XXIII. Lorsque deux leçons donnent un sens également raisonnable, il est du devoir de l'éditeur de les rapporter toutes les deux. — XXIV. Il y a des leçons qui paraîtront plus conformes au style hébreu que celles qui sont communément reçues: on doit en faire quelque cas. Mais tel critique trouvera un solécisme, un barbarisme dans un mot qui est toutefois suivant l'analogie hébraïque. On a reproché à Erasme et à Robert Étienne d'avoir introduit dans le texte du Nouveau Testament des expressions qui, pour être plus élégantes et plus délicates, n'étaient pas néanmoins celles des écrivains sacrés. — XXV. Les copistes ont quelquefois substitué un mot à un autre, qu'ils lisaient dans leur exemplaire d'une grande correction, mais

qu'ils n'entendaient pas. Ils auront même introduit des variantes par le changement, la transposition, l'omission et l'addition d'une seule lettre. Ces mots auront été ensuite transcrits par des copistes ignorants. Un critique prévenu contre l'état présent du texte, et qui aura sous les yeux ces sortes de manuscrits, saisira avec empressement ces nouvelles leçons: il traitera ainsi de variantes importantes ce qui n'est qu'une présomption, une ignorance des copistes. Un critique éclairé ne fait aucun cas de ces leçons imaginaires, parce qu'elles n'offrent que des fautes réelles. — XXVI. Il y a des corrections uniquement appuyées sur des conjectures: c'est ici qu'on critique à la plus besoin de se prémonir contre le préjugé. Ces conjectures doivent être pesées au sanctuaire de la vérité; il ne faut pas les admettre sans de fortes raisons. L'auto-

rité des anciennes versions, le témoignage des Pères, peuvent être d'un grand secours pour éclaircir quelquefois des passages très-obscur; mais on ne doit user de ces secours qu'avec beaucoup de précautions. — XXVII. Toute variante puisée dans les écrits des anciens Juifs doit être suspecte. — XXVIII. La véritable leçon n'a jamais disparu de la totalité des manuscrits hébreux. — XXIX. A quelque édition de la Bible hébraïque, à quelque manuscrit hébreu que l'on recoure pour juger de l'état présent de notre texte commun, on le trouvera essentiellement pur et intègre.

Omnen rem probate, et quod bene est tenete.

I ad Thessol. V. 91.

LETTRE

DE M. JACQUES JONAS BIORNSTAH L,

SAVANT SUÉDOIS, DE L'ACADÉMIE ROYALE D'UPSAL, CORRESPONDANT DE CELLE DES INSCRIPTIONS ET BELLES-LETTRES DE PARIS TOUCHANT LA VERSION ARABE DES CINQ LIVRES DE MOÏSE, ET QUI SE TROUVE DANS LE PENTATEUQUE-TRITAPLE-SAMARITAIN, MANUSCRIT DE LA BIBLIOTHÈQUE DU PRINCE BARBERINI, A L'AUTEUR DE CES CONSIDÉRATIONS SUR L'INTÉGRITÉ DU TEXTE HÉBREU.

J'obéis avec grand plaisir à vos ordres, M. T. R. P., en vous rendant copie de la version arabe du Pentateuque samaritain qui est à Rome, dans le fameux tritaple mis, de la bibliothèque du prince Barberini. Je remplis d'autant plus volontiers ce devoir, que je ne fais que suivre les tendres sentiments d'estime et de considération que vos talents et vos qualités de cœur m'ont inspirés. Il est bien juste de vous donner des notices d'un livre, après que vous m'en avez fait connaître un si grand nombre dans vos savants ouvrages, et que vous m'en indiquez tous les jours dans la célèbre bibliothèque de Casanate, où vous occupez un poste avec tant d'honneur. Mais vous ne pardonnerez un tant d'indivision entre une foule d'objets tous différents dans cette ancienne maîtrise de l'univers, dans ce pays des Muses, ne me permet pas de m'étendre trop loin, et il ne m'a point été possible d'examiner assez à mon aise ce rare manuscrit, la bibliothèque du prince Barberini n'étant ouverte que deux fois par semaine, sans compter les fêtes qui tombent souvent dans des jours auxquels on peut y avoir entrée.

Ce fameux manuscrit est un Pentateuque composé de trois langues: de l'hébreu, de l'arabe et du samaritan; mais il est tout écrit en lettres samaritaines au premier aspect se trouve-t-on beaucoup dépeçé, et la lecture en devient embarrassante pour quiconque s'est habitué à lire l'arabe et l'hébreu dans leurs propres caractères: c'est comme si l'on voulait donner un livre grec en lettres latines, ou représenter un ouvrage latin en lettres grecques.

Le manuscrit est copié sur du parchemin en un volume in-fol. de grand format, ayant à chaque page trois colonnes collatérales. Le texte hébreu-samaritan se trouve à la droite, l'arabe est au milieu, et la version samaritaine à la gauche. Ce précieux manu-

scrit appartenait autrefois à feu le baron de Peiresc, qui le légua par testament au prince François Barberini, neveu du pape Urbain VIII, ainsi qu'on le lit en lettres d'or sur la couverture du volume, relié en maroquin rouge. Les mêmes lettres portent que M. de Valaves, frère de M. de Peiresc, a exécuté le testament et présenté ce *Pentateuchus samaritanus* TPI ΤΑΡΑΟΣ, ainsi qu'il y est appelé. Sur l'autre côté de la couverture, on voit empreintes les armes de Barberini et de Peiresc.

Cette anecdote nous annonce que c'est une grande méprise, et pût à Dieu que pour le bien des lettres et de la bibliographie, il n'y en eût point d'autres! C'est, dis-je, une faute dans le *Catalogue des mss. de la bibliothèque du roi de France*, tom. I, pag. 50, que d'y avancer que la même bibliothèque possède en trois langues le ms. samaritan de Peiresc. Il est constant que, parmi tous les mss. samaritains que ce savant homme a possédés, il n'a jamais eu qu'un seul Pentateuque de cette espèce, comme M. de Peirec le dit lui-même dans sa lettre au P. Morin (*Antiquit. eccles. orient. Londini, 1682, pag. 182, 183, 186, Confer. pag. 258*). A l'endroit cité du même *Catalogue*, il est encore dit que le soi-disant ms. TRIGLOTON de Peiresc est mutilé au commencement, et qu'il manque les premiers 24 chapitres de la Genèse: on devait dire les 54, qui effectivement n'y sont point. J'ai bien vu les mss. samaritains qu'on a dans cette vaste et immense bibliothèque du roi, mais je ne puis me rappeler s'il y en a quel'un en trois langues; je doute même fort qu'il s'en trouve en Europe un pareil au nôtre. Le P. Morin parle uniquement de celui-ci que de Peiresc lui avait prêt. Voy. sa lettre (*Antiquit. eccles. orient. pag. 198*) et ce qu'il dit dans sa préface à la Polyglotte de Paris, où il donne une notice de quatre mss. samaritains dont il s'était servi, entre lesquels il n'y en avait qu'un en

exemplaires mss. dans la bibliothèque bédélienne, il n'aurait jamais été exposé à de si vifs reproches de la part de l'auteur d'un prospectus intitulé : *Lettres de M. Tabbé de ***, ex-professeur en hébreu en l'université de *** au S. Kennicot, anglais, etc. A Rome, et versé de *** en Paris, 1774.* M. Kennicot n'aurait point pu asséner ces reproches, dans la version samaritaine, (Beniger, XXXIII, 2) pour une preuve de variante dans l'original hébreu : il n'aurait point dit que ce dernier terme portait autrefois *מן* *lumen*, au lieu de *מן*, *lez*, terme qui n'a été imprimé ; car *מן* en samaritan signifie toujours *loi*, et à la même origine que *מן* en hébreu. D'ailleurs ce mot ne se rend jamais par *lumière* chez les samaritains, qui la nomment *מן* en leur langue. Mais l'auteur des lettres, qui critique vivement M. Kennicot, tombe dans des écarts également répréhensibles, et pour expliquer (p. 92, suiv.) quatre termes de la version samaritaine, il fait tout autant de fautes contre la langue et la grammaire.

Pour le bien du dialecte samaritan, il suffit de faire observer à M. l'ex-professeur en hébreu, 1° que selon l'analogie de cette même langue, l'affixe *ה* ne désigne pas toujours le féminin, mais qu'on l'emploie encore pour le masculin : ce qui arrive aussi dans les langues chaldéenne, syriaque et arabe ; 2° que *מן* en samaritan n'a pas d'autre signification que celle de *feu*, et non celle de *lanterne* ; 3° que *מן* signifie la *loi*, et non le *feu* ; 4° que *מן* doit s'expliquer pour eux, comme s'il y avait *מן*, parce que cette contraction est très-usitée dans le dialecte samaritan. D'où il est facile de voir que cette signification est bien différente de celle de *loger*, comme on la lui donne dans les lettres de l'ex professeur ; 5° enfin, qu'on explique fort mal le samaritan par la seule grammaire hébraïque, et que l'auteur des dites lettres a eu tort de le tirer en ridicule à la version samaritaine, en traduisant : *Elle loge dans sa main droite une lanterne ou un feu de lumière.* Le ridicule ne tombe que sur l'ignorance. La version samaritaine est ici très-exacte, et rend fidèlement son original hébreu, כביתו אורו לה, *כיביתו אורו לה*, par autant de mots samaritains : כביתו אורו לה, *כיביתו אורו לה*, ou plutôt, Dieu donnant sa loi, se présente au peuple avec modestie, la foudre à la main.

Il est fâcheux que je ne puisse pas citer ici la version arabe de notre ms. J'allais hier, plein d'espérance, à la bibliothèque Barberini, pour y examiner ce passage ; mais quelle fut ma surprise de trouver que ce seul feuille, d'où j'aurais pu appuyer mes considérations, manquait à la fin du Dictionnaire de nos le chapitre XXXII, vers. 19, jusqu'au XXXIII, vers. 43 ! Je n'ai pu voir aussi comment la version arabe avait rendu le mot *מן*, chapitre XXXII, 24, terme qu'on traduit ordinairement par *scintilla, pruna, carbo*, mais que le fameux Michaelis de l'Académie de Göttingue prétend signifier *avis, ales*, dans un savant ouvrage allemand sur les moyens d'entendre la langue hébraïque. La version samaritaine imprimée retient le mot *מן*, de sorte qu'elle ne décide rien.

Ce n'est pas mon objet de venger la version samaritaine : je dois uniquement m'attacher à montrer combien il importe de connaître la version arabe, pour prévenir les méprises que je viens de relever en passant, et pour décider si les prétendues variantes que l'on tire de la traduction samaritaine sont fondées. Comme le samaritan est une langue morte, je ne puis dire un dialecte syriaque qui est perdu, on ne peut pas être suffisamment assuré des véritables significations des mots et des phrases qui lui sont propres. L'arabe au contraire est une langue vivante ; elle est très-cultivée de nos jours, et il n'y en a aucune dans l'univers qui soit aussi riche en termes comme en expressions. Mais ce qui augmente infiniment le prix de notre version, c'est qu'en rendant son texte avec toute la fidélité possible, elle est encore beau-

coup plus littérale que la version samaritaine. On a cependant jugé cette dernière version représenter si bien l'original, qu'on n'a pas cru devoir en faire, dans les polyglottes, une traduction latine, différente de celle du texte hébreu-samaritan ; les différences en sont cependant bien sensibles.

Du reste, notre version arabe, quoique littérale, rend mieux les hébraïsmes que la version samaritaine. Je vais vous en apporter un exemple. Genèse. XLIX, 22 le texte hébreu-samaritan de notre ms. qui diffère dans deux mots de l'hébreu imprimé, porte :

מן פרת יודק פן פרה עלו כן בני צעיר עלו שר
 פרה עלו שר בני צעיר עלו שר
 פרה עלו שר בני צעיר עלו שר

Le mot *פרה עלו* qui est traduit par celui de *ר*, ce qui laisse subsister l'hébraïsme, que l'arabe a cependant rendu, comme on le voit, par le terme de *ramus*. Vous voyez par là, mon révérend père, qu'on a tort de dire que cette version samaritaine donne dans ce passage une double signification au mot *שר*, je veux dire de *mour et de voir* ; car du moins, dans notre ms. elle n'en arien de plus que son original ; j'en ignore pas à 1^{er} fois que cette version offre des variantes, et surtout dans notre triplé, où, en quantité d'endroits, elle diffère d'une manière étonnante de la version samaritaine imprimée, par exemple, Douteiron. XXXII, 4, 5, 11, 14, etc.

Mais il est temps de dire quelque chose touchant l'âge auquel notre version arabe me paraît avoir été faite : ce qui n'est pas facile à déterminer. D'abord il s'agit de connaître quel est la langue qui a servi de modèle à celle des Samaritains. Nous savons que, du temps même de Mahomet, il y avait déjà des Samaritains dans l'Arabie, qui sans doute n'employaient pas d'autre langage que celui de leur pays. Voyez Pierre Alphonse, qui de juis se fit chrétien vers la fin du onzième siècle (*Dialog. contra Judaeos, tom. XXI, Biblioth. Patr. pag. 195*). Les Samaritains ont toujours eu l'usage de traduire leur Pentateuque dans la langue qu'ils parlaient communément. Aussi l'ont-ils traduit anciennement en samaritan ; et il y a tout lieu de croire qu'ils en avaient fait une version grecque, d'où ceux des Pères qui ne pouvaient consulter ni l'hébreu, ni le samaritan, ont peut-être pris probablement les diversités de leçon qu'ils en citent dans leurs ouvrages. Vous avez vous-même, M. T. R. P., appuyé suffisamment cette assertion dans la première partie de votre ouvrage. *Nouveaux Eclaircissements sur l'origine et le Pentateuque des Samaritains, par un bénédictin, Paris, 1760, pag. 251, suiv.* Or pourrait-on se refuser à croire qu'ils en avaient fait de même en Arabie ? Le zèle qu'ils témoignent et qu'ils ont toujours témoigné pour la loi de Moïse leur permettait-il de se passer pendant longtemps d'une telle traduction ? Je ne vois d'ailleurs rien qui nous empêche de regarder cette excellente version comme d'une grande antiquité. Peut-être a-t-elle été même un des premiers ouvrages qui ont été faits en langue arabe. Je n'y ai encore rien découvert qui ait du rapport au *tasbeeh*, ou qui tienne du style de l'Alcoran. S. jamais on vient à publier cette version, on pourra l'examiner de plus près, et juger avec précision la question que je ne fais ici que toucher. Je ne crois point qu'on me fasse un procès touchant le mot *מן* qui sert notre version pour traduire *מן*, Gen. XXXVII, 25, comme si le même terme ne se trouvait adopté que par les médecins arabes depuis qu'ils commencent à traduire les auteurs grecs, c'est-à-dire, au temps des Khalifes omniades, qui protégeaient les lettres. La *théorique* était comme bien avant cette époque, puisqu'Andromaque, médecin de l'empereur

neur Néron, en est regardé comme l'inventeur.

Je sais que Vollius (*Biblioth. Hebr. part. II, pag. 432*) et d'autres savants disent que cette version arabe a été faite d'après celle du juif Saadias Gaon, qui ne fut composée que vers le dixième siècle. M. Simon (*Hieronymus a sancta fide, Respons. ad Voss. pag. 62*) va même plus loin. Il soutient que les Samaritains et les Juifs s'étaient servis en commun de la version de Saadias jusqu'en 1160, temps auquel il fixe la date de notre version, qu'il attribue à Abuzaid. Mais cette opinion, ainsi que une foule d'autres de ce savant, n'est point fondée. Comment se persuadera-t-on que les Samaritains eussent voulu se servir d'une version composée par leurs plus mortels ennemis, qu'ils ont accusés et ne cessent d'accuser d'avoir corrompu la loi de Moïse ? Pourraient-ils lire la paraphrase de Saadias, eux qui s'attachent si scrupuleusement à la lettre du texte. Est-il bien probable qu'ils aient laissé passer plusieurs siècles sans avoir les livres de Moïse, traduits dans une langue qu'ils parlaient habituellement, et qui était peut-être la seule qu'ils entendissent ? Il y a sûrement bien plus de vraisemblance de croire que Saadias lui-même avait profité de la version arabe des Samaritains, qui depuis longtemps se trouvaient déjà établis dans l'Arabie. On a beaucoup raison sur cette version depuis plus d'un siècle, sans trop la connaître. Il serait bien temps d'en venir au fait, en encourageant quelque homme de lettres à la rendre publique, pour savoir enfin à quoi s'en tenir. Oserions-nous espérer que MM. les Anglais rendront ce service à la république des lettres. Il y a en Angleterre des mss. de cette version, qu'on pourrait collationner avec notre triplé, et lui suppléer par cette voie de collation à ce qui peut manquer dans l'un ou dans l'autre des mss. : ainsi l'on aurait la version complète. Mais ne nous attendons pas à voir jamais imprimer dans notre siècle le triplé ms. samaritan du prince Barberini. Ce serait sans doute une magnifique bibliothèque samaritaine, un des plus beaux présents qu'on pût faire au public éclairé ; mais il n'y a plus ni de Ximènes, ni de le Jay, ni de Walton. Dumoins puissions-nous avoir la version arabe, parce qu'elle est très-peu connue ; plutôt à Dieu que j'eusse moi-même un ms. de cette version ! Je n'aurais rien de plus à courir que de la publier pour la soumettre au jugement de l'Europe savante ; il faudrait donner ce même texte en caractères arabes, et imprimer la version samaritaine en lettres syriaques, parce que l'une et l'autre de ces deux langues forment presque un même dialecte.

Quant aux lettres samaritaines dans lesquelles est écrite notre version arabe, je crois devoir dire un mot touchant la manière dont on a pu la transcrire dans ces caractères qui ne sont qu'un nombre de 22, ainsi que ceux des Juifs, au lieu que l'alphabet des arabes est composé de 28 lettres. Les Samaritains ont fait à cet égard comme les autres Juifs de l'Orient : comme les Syriens, qui se servent de leurs propres caractères, qu'ils appellent CARSCIHUN, quand ils les destinent à écrire des livres composés en langue arabe ; d'habitude, ainsi que le disent les Syriens, prise d'un certain CARSCIHUN qui, le premier, employa à cet effet les lettres mêmes de l'alphabet syriaque pour

faciliter à ceux de sa nation l'intelligence et l'usage de la langue arabe. Voyez l'ai-dessus MM. Asseviani, *Biblioth. apost. vatic. cod. mss. Catalogus*, part. I, tom. II, cod. 40, pag. 25. Ce que le savant M. Biornstahl dit touchant l'âge de ce ms. déruit entièrement l'épigraphie latine qui est à la tête du même triplé. On y assure positivement que cet exemplaire a été écrit vers le VII^{ème} siècle de notre ère. Si le P. Bianchini eût lu les dates que M. Biornstahl a tirées du ms., il n'eût point cité (*Kœnigscliarum quadruplex*, tom. II, post. fol. 301 et fol. 629) cette note latine en preuve de l'antiquité du triplé samaritan ; ou moins aurait-il dû nous avertir qu'elle ne mérite aucune foi.

Dans plusieurs endroits de nos mémoires, nous avons fait observer à dessein combien saint Jérôme avait de secours pour les travaux qu'il entreprit en différents temps sur les textes originaux des divines Ecritures. Voici un passage qui confirme nos remarques : *Et quoniam largiente Domino multis sacre Bibliothecae codicibus abundamus*, S. Hieronymus, *Epist. ad Florentium*, Oper. tom. IV, part. II, edit. Benedictina, Paris, col. 6.

En parlant de quelques Pères des beaux siècles du christianisme (vol. I, pag. 552, suiv.), nous avons dit qu'ils reconquirent dans notre original hébreu un caractère d'autorité et de vérité, rien moins qu'inférieur à celui des versions mêmes. Nous aurions pu ajouter, pour donner plus de poids à ce sentiment, que dans les églises de Syrie, les Ecritures hébraïques furent si respectées, qu'on les lisait dans le service public jusqu'au temps de S. Ephrem, comme l'assure Al Taerit, écrivain syrien, et dont le savant Pocock rapporte le témoignage, *Prefatio general. Commentario ejusd. in prophetiam Joëlis ex anglico latine*, Lipsie, 1695, premissa, pag. 6.

Mais je vous ai suffisamment entretenu, M. T. R. P. sur ce qui concerne notre version. *Manu de tabula*. J'ai été plus long que je ne me l'étais proposé. En voilà plus qu'il n'en faut pour faire souhaiter qu'on ne soit pas privé davantage d'un ouvrage si excellent ! Il est bien étonnant que cette version du Pentateuque, qui s'attache avec tant de justesse à expliquer la force et la propriété des mots hébreux, et qui mériterait d'être imprimée préféralement à toutes celles que nous avons dans nos polyglottes, qu'une version, dis-je, si rare et si digne d'être lue, reste comme ensevelie dans la poussière des bibliothèques.

J'ai l'honneur d'être bien respectueusement, avec tous les sentiments d'estime, de considération et de la plus tendre amitié,

Mon très révérend Père,
 Votre très-humble et très-obéissant serviteur,
 Jacques-Jonas BIORNSTAHL.
 A Rome, le 16 mai 1771.

VIE DE PEZRON.

PEZRON (le père PAUL), né à Hennebion en Bretagne, l'an 1659, se fit bernardin dans l'abbaye de Frières en 1661. Il fut reçu docteur de Sorbonne en 1682, et régenta ensuite au collège des bernardins à

Paris avec autant de zèle que de succès. Son ordre lui confia plusieurs emplois honorables, dans lesquels il fit paraître beaucoup d'amour pour la discipline monastique. En 1697, il fut nommé abbé de la Char-